

## PREMIERE JOURNEE

Le mardi 18 avril 2017 de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Observations de M.

Neant

mercredi 19 Avril 2017 :

Permanence du commissaire enquêteur 9h00 à 12h00

Ouverture de la permanence 8h00

  
Pierre TONNELLE  
Commissaire Enquêteur

M. Le JAUMAIN Michel

20 rue du Grand Carroi La Roche : demande d'informations sur la constructibilité des parcelles situées n° 84 et 246 au 16 rue du chemin neuf et parcelle n° 7 au 20 rue du grand Carroi

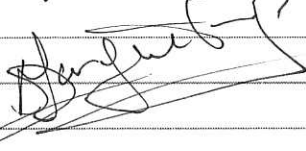
M<sup>r</sup> Bernard GRIFOIX 3 Allée F. VILLON.

Venu formuler 3 observations orales concernant

- 1 - la circulation entre le périphérique et le site de la mairie
- 2 - la circulation sur la rue de Ligner et l'allée F. Villon
- 3 - normes de qualité de construction sur les bâtiments nouveaux.

M. LONGUETAUD 7 Rue du CAPITAINE BRISSET.

demande d'information sur les modifications possibles susceptibles d'intervenir sur les habitats de la Rue (CHATEAU des constructions)



M. Felix Raphaël - Le Hameau Fort Cordon

↳ Utiliser les terres agricoles pour multiplier les jardins ouvriers ou partager

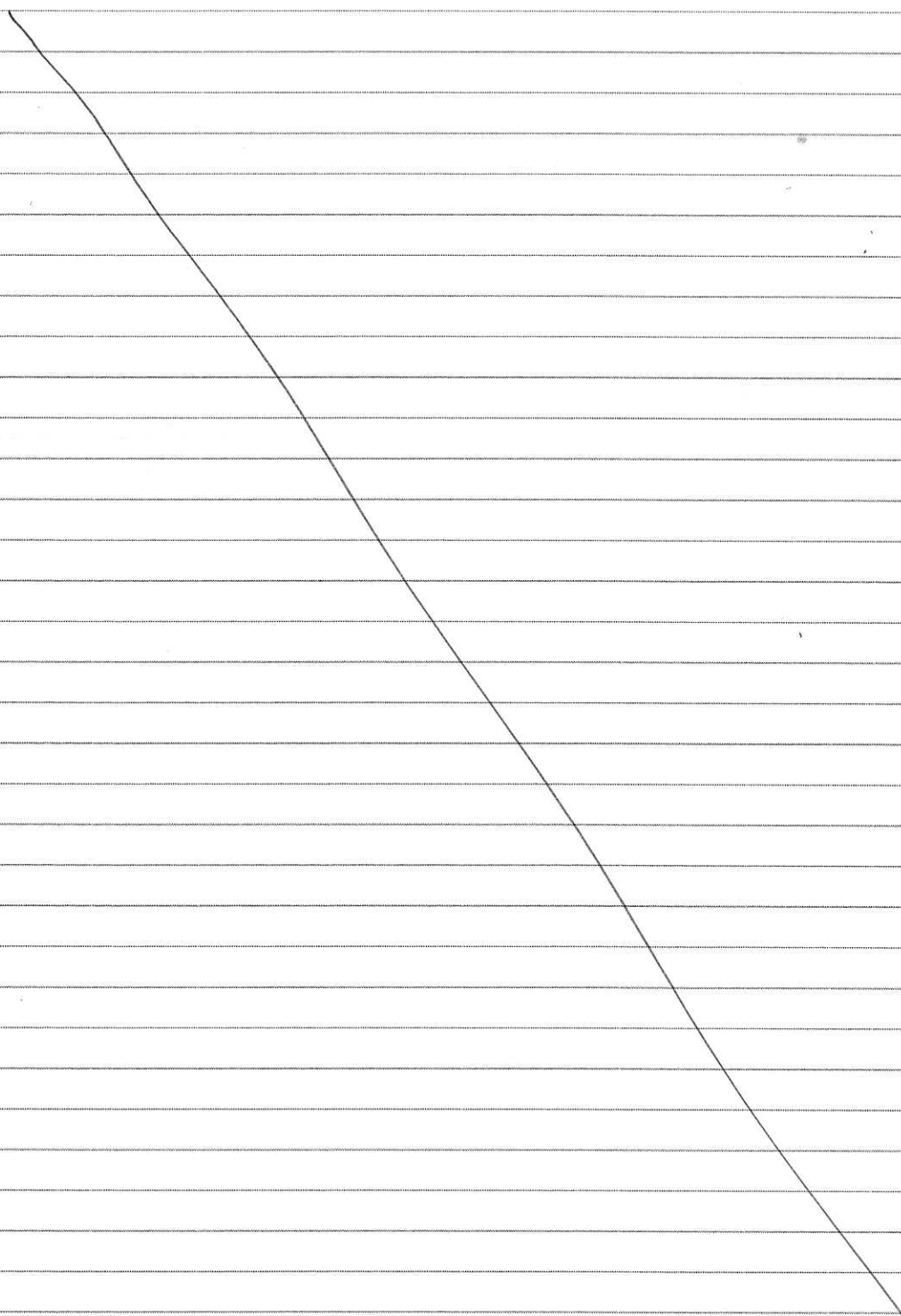
Cela permettra une meilleure utilisation du Hameau Fort Cordon

Première clôture à 12h00

5 visites ayant donné lieu à la rédaction de 4 observations dont  
1 observation orale retranscrite par le commissaire enquêteur



Pierre TONNELLE  
Commissaire Enquêteur



Enquête publique unique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de La Riche, département d'Indre-et-Loire ainsi que le projet de modification des périmètres de protection autour des monuments historiques de cette commune.

**Retranscription des observations orales formulées par Monsieur Bernard GRIPOIX auprès du commissaire enquêteur lors de la permanence du 19 avril 2017**

**- observation orale relative à la circulation sur la rue de la Mairie :**

La circulation sur cette voie qui relie le boulevard périphérique à la Mairie (Place du Maréchal Leclerc) est « régulée » par trois feux tricolores aux intersections avec les rues Léon Bourgeois – Paul Bert et Ferdinand BUISSON. Ces feux impliquent dans la plupart des cas des arrêts répétés, plus ou moins, des véhicules.

Ces arrêts de véhicules, plus ou moins longs, génèrent des émissions de gaz et contribuent fortement à la pollution de l'air dans ce secteur.

Une synchronisation effective des trois feux tricolores, « callée » sur la vitesse réglementaire autorisée, serait sans doute de nature à fluidifier la circulation sur la rue de la Mairie et contribuerait à la réduction des gaz d'échappement contribuant à la pollution de l'atmosphère dans ce secteur.

**- observation orale relative à la circulation sur la rue de Ligner :**

L'installation des écluses sur la rue de Ligner, qui correspondait au départ à la nécessité de sécuriser les conditions de circulation sur cet axe semble avoir l'effet inverse. Aux heures de pointe, les écluses bloquent la circulation et provoquent des bouchons. Aux heures où la circulation est moins dense, les écluses provoquent l'effet inverse. Certains conducteurs accélèrent pour passer l'obstacle avant l'arrivée du véhicule qui arrive en face.

Le positionnement de l'écluse située à proximité de l'intersection avec l'allée François Villon implique le déport des véhicules circulant sur la rue de Ligner vers cette intersection. Un usager sortant de l'allée François Villon qui regarde vers la gauche peut être surpris par l'arrivée rapide d'un véhicule venant de sa droite se déportant pour éviter l'écluse. Un positionnement inverse de l'écluse serait de nature à sécuriser l'intersection.

**- application des normes environnementales aux constructions neuves :**

Le projet de PLU prévoit la construction d'un nombre important de logements d'ici 2030. Il faudrait que les normes environnementales soient appliquées à ces constructions (récupération des eaux de pluie, captage de l'énergie solaire, nature des matériaux utilisés, etc.)

Retranscription des observations orales de Monsieur  
GRIPOIX effectuée ce jour, mercredi 19 juin 2017 et annexée  
au registre d'enquête publique

Pierre TONNELLE

